



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DE L'ORNE
BRIGADE DE RECHERCHES DE
MORTAGNE AU PERCHE

MORTAGNE AU PERCHE, le 25/02/2015

FICHE DE DIFFUSION NATIONALE

OBJET : Rapprochements de faits impliquant **PREVEL Sébastien**.

RÉFÉRENCES : UNA 15151/2090/2014 - Commission rogatoire JICABJI14000010 de Mme CASANOVA Claire Marie, Juge d'Instruction près le TGI d'ALENÇON (61), ouverte pour ESCROQUERIE, USURPATION D'IDENTITÉ et EXERCICE ILLÉGALE DE LA PROFESSION DE MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE.

DATE DES FAITS : Entre le 01/01/2013 et le 03/10/2014

LIEU DES FAITS : Cabinet de kinésithérapeute à MORTAGNE AU PERCHE (61400) et sur l'ensemble du territoire national.

MANIÈRE D'OPÉRER : Mr PREVEL Sébastien réalise des remplacements de masseurs-kinésithérapeutes en usurpant différentes identités. Dans certains cas, L'imposteur est démasqué par les kinésithérapeutes titulaires. Il se fait payer la plus grosse partie de la rétrocession en espèces et le reste en chèque. Une première alerte a été émise par l'ordre national des masseurs kinésithérapeutes

A ce jour, les identités usurpées connues sont : **ANDRIEUX Antony ou Anthony - AVENARD David - BOILLEY Julien - BOUAICHA Béranger - CHALOM Jérémy - GOBELLA Lahoucine - JULES Simon - LEVY Simon - MATHIEU Maxime - PHIVROT David - VERCLEYEN Jérémy**

PHOTOGRAPHIE DE L'INTÉRESSÉ

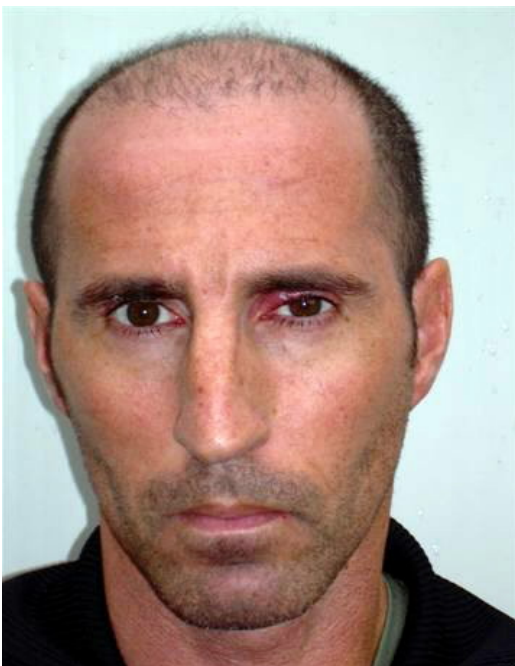


Photo de 2009, sans perruque



Photo de 2012, avec perruque

CONDUITE À TENIR :

Le Juge d'Instruction d'ALENÇON souhaitant se saisir de tous les faits, au plan national, impliquant monsieur PREVEL Sébastien, il convient donc en cas de rapprochement positif avec l'une des identités usurpées ou avec celle de PREVEL Sébastien, de prendre rapidement contact avec la Brigade de Recherches de MORTAGNE AU PERCHE au 02.33.83.11.83 ou Adjudant MENARD 07.77.22.79.22).

DESTINATAIRES :

- Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes pour diffusion à l'ensemble des praticiens sur le territoire national français.